# VILLE DE ROYAN

#### MISE EN LIGNE LE 29-07-2022

Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20220311-DCPT22-094-AU Date de télétransmission : 16/03/2022 Date de réception préfecture : 16/03/2022



SERVICE COMPTABILITÉ

<u>N.REF</u> : JJG/CB

DC N° 22.094

# **DECISION**

Concernant les tarifs d'Occupation du Domaine Public pour les métiers artistiques saison estivale 2022

= ° = ° = ° = ° =

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 10 avril 2021 (DC N°21.163) fixant les tarifs d'Occupation du Domaine Public pour les métiers artistiques saison estivale 2021 rendue exécutoire le 12 mai 2021.

## DECIDE

- de fixer les tarifs d'Occupation du Domaine Public pour les métiers artistiques, saison estivale 2022, comme suit :

## I – ARTISTES DE RUES, CLOWS, TATOUEURS ......

$\triangleright$	Par mois	200,00€
$\triangleright$	Par jour	12,80 €

## II - PORTRAITISTES & GUIGNOL GUERIN

Þ	Portraitistes (par mois)	200,00€
	Guignol « GUERIN » (pour la saison)	312,00€

- d'encaisser la recette correspondante au compte 7336 – Fonction 910 du Budget Communal.

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 16 mars 2022 Certifié Conforme Mairie de Royan le Par délégation du Maire, Le Directeur Général des Services HUBERT THOMAS



Pour le Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint, Didier SIMONNET



Fait à ROYAN, le 11 mars 2022 Pour le Maire, Et par délégation, Le Premier Adjoint,

Didier SMONNET